



Notre bulletin d'informations et de liaison



EDITO

Après l'été voici l'automne. Après l'été, voici l'automne. Vu les températures ce n'est pas vraiment évident. Peut-être tôt le matin...

Un été qui a été des plus chauds. Je ne parle pas des températures en plaine ou en ville, mais également en altitude où les 30 degrés ont été fréquemment atteints à 1500 ou 2000 m !

Il est surprenant, voire désolant, de constater que malgré ces alertes les habitudes continuent. L'humanité est-elle incapable de réagir ? Le confort des pays riches passe-t-il avant le reste des considérations ? Le record de vols en une journée a été battu le 23 Juillet, la sobriété est encore loin.

Désolé pour ces lignes alarmantes et peut-être un peu vindicatives, mais les faits sont là. Cet été 5 refuges ont fermé à cause des conditions : manque d'eau, fragilisation des sols, éboulements.

A la Grimpe nous essayons autant que faire se peut d'avoir des initiatives, même si nous sommes probablement loin du compte. Les opérations de nettoyage menées avec Chartreuse Propre ou Mountain Wilderness sont une contribution qui mérite d'être notée. Notre Assemblée Générale aura lieu le 14 octobre et j'espère vous voir nombreux. Ces moments font partie de la vie du club.

Je vous souhaite une belle saison 2023-2024

Gilles Revellin

Dans ce numéro d'Automne 2023 :

<i>Assemblée Générale</i>	2
<i>Tour de la Bessanèse</i>	3-5
<i>Nettoyage à grande échelle au col de l'Echelle</i>	6-7
<i>Restriction d'accès à la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse</i>	7-9
<i>Informations pratiques</i>	10
<i>Calendriers</i>	11-13
<i>Incontournables</i>	14

Assemblée Générale

Samedi 14 octobre 2023

au Col de Porte, au restaurant le Cartusia

Programme :

16h30 - Accueil et émargement

17h00 - **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Rapport **moral** par Gilles REVELLIN, Président

Rapport d'**activité** par Maryline MANSIOT, Secrétaire Générale

Rapport des **activités hivernales** par Emmanuel BESNARD, Vice-Président hiver

Rapport des **activités estivales** par Stéphane PIERRARD, Vice-Président été

Rapport **financier** par Patrick MARSAL, Trésorier

Questions diverses, remises de médailles

Election des membres du Comité de Gestion

19h00 - **Apéritif** offert par le club

20h00 - **Dîner**

Menu :

Velouté de légumes de saison

ou

Salade de St Marcellin miel noix et pignons

- - -

Dos de cabillaud beurre blanc citronné,
écrasé de pommes de terre soufflé à l'huile d'olive et herbes fraîches

ou

Petit salé aux lentilles

- - -

Tarte myrtilles

ou

Panna Cotta coulis de fruits rouges

Prix : 28,00 € par personne avec 1 verre de vin ou 1 boisson sans alcool

Tour de la Bessanèse



Du 14 au 17 juillet 2023

Au sein d'un groupe de vaillants randonneurs conduit par Pascal Bourbon, nous avons effectué un séjour itinérant entre Haute Maurienne et Italie en réalisant le tour de la Bessanèse, un des sommets de la crête frontière culminant à 3592 m.

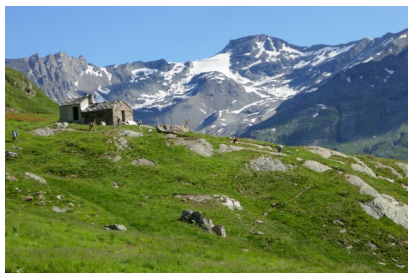
Le **14 juillet**, nous laissons les voitures aux Vincendières au-dessus de Bessans et nous nous dirigeons vers le refuge d'Avérole (2229 m) où nous passerons notre première nuit. Après avoir pique-niqué et allégé nos sacs au refuge, nous partons vers le col d'Arnès (3012 m), un des nombreux passages vers l'Italie. Dans la montée, nous apercevons des bouquetins.

L'itinéraire est parfois un peu escarpé mais l'arrivée dans le cirque du glacier d'Arnès, que nous remontons un moment est de toute beauté.



Après une montée sous un temps magnifique côté français, nous trouvons le brouillard (« la nebbia ») côté italien, comme cela est fréquent.

Samedi **15 juillet**, départ du refuge d'Avérole pour une longue étape qui va nous mener au refuge Luigi Cibrario en Italie en franchissant le col de l'Autaret à 3072m. La longue montée, sous un ciel sans nuage vers le col est sauvage et magnifique.



Au col, où comme la veille nous retrouvons la nebbia, nous sommes accueillis par une sculpture assez peu commune à cette altitude.

Sous le col, nous passons près d'un beau lac encore partiellement gelé.

Le cheminement vers le refuge nous conduit à traverser de nombreux névés.



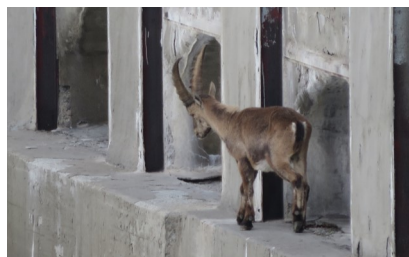
Un banc de brouillard très épais tout près du refuge nous complique un peu l'orientation finale, mais nous arrivons finalement à bon port, dans ce petit refuge où nous attend une excellente cuisine, bienvenue après cette longue étape.

Nous repartons sous le soleil le lendemain, **16 juillet**, après une photo de groupe devant le refuge. Le brouillard en effet ne se lèvera que plus tard dans la journée.



L'étape du jour doit nous conduire au refuge Alberto Gastaldi. Elle est agrémentée du passage de quelques cols et de la vue sur plusieurs lacs. Le lac le plus vaste, le Lago della Rossa est un lac de barrage, lui aussi encore partiellement gelé.

Nous profitons du réseau cellulaire près de l'usine hydraulique pour nous reconnecter avec le reste du monde, car depuis le départ, nous étions en zone complètement blanche. Des bouquetins ont élu domicile dans le mur du barrage et ne sont pas plus farouches en Italie qu'en France.





Un dernier coup d'œil sur ce beau lac et nous poursuivons notre chemin avec encore plusieurs passages sur névés avant de rejoindre le refuge Gastaldi.

Lundi **17 juillet**, c'est le dernier jour de notre périple qui va nous ramener en France par le passage du Colerin au-dessus de 3000m. La montée vers le passage est caillouteuse et la fin est raide, mais équipée de câbles.

Sur la crête frontière, nous sommes accueillis par un vent très fort. Nous retrouvons les sommets de Haute Maurienne comme la pointe Charbonnel et à l'arrière plan les glaciers de la Vanoise



Le début de la descente s'effectue encore sur névés et nous nous dirigeons hors sentier vers la vallée d'Avérole où nous arrivons un peu fourbus, mais heureux d'avoir passé 4 jours dans un décor somptueux et très peu fréquenté (car un peu exigeant).

Ce périple nous aura aussi permis d'admirer de nombreux spécimens de la flore alpine, avec les explications érudites de notre ami Alain Besnard.



Merci à Pascal pour l'organisation de ce tour magnifique et original et à l'ensemble du groupe pour la bonne ambiance pendant ces 4 jours.

Jean-François Faure

Nettoyage à grande échelle au col de l'Echelle



Dans le cadre des chantiers «Installations Obsolètes» organisés par Mountain Wilderness, une opération de nettoyage a eu lieu le week-end du 1er et 2 juillet 2023, au Col de l'Echelle à Névache.

Une bonne quarantaine de bénévoles s'est retrouvée sur place, dont Michel Gibergy et moi-même, où nous avons pu représenter les GDA.



L'objectif de l'opération était d'effectuer un grand nettoyage de barbelés qui, avec de nombreux blockhaus et casemates, formaient les lignes de défense française et italienne de part et d'autre du col.

Le col de l'Echelle situé dans la Vallée Etroite constituait avant la deuxième guerre mondiale la frontière entre la France et l'Italie. Après la guerre, en 1947, celle-ci a été déplacée plus bas dans la vallée. De ce fait, aujourd'hui, la partie haute de la Vallée Etroite dépend de la commune de Névache, et la partie basse de la commune de Bardonnèche.

La partie française ne comporte qu'un hameau « Les Granges » où se trouve le refuge I Re Magi en référence au nom des sommets qui dominent la vallée ; et c'est d'ailleurs dans ce refuge qu'a été hébergée une bonne partie des bénévoles dès le vendredi soir.

Les gardiens sont toujours italiens... inutile de dire que l'accueil et la table y sont exceptionnels.





Dès le samedi matin, les participants se sont répartis en groupes pour travailler sur 4 secteurs autour du lieu-dit «Le Mauvais pas».

Nous avons vite réalisé l'ampleur de la tâche tant la quantité de barbelés, le plus souvent enfouis dans la végétation et dans des terrains pentus, était considérable.

Heureusement, une météo favorable, des paysages environnants magnifiques et l'excellente ambiance partagée entre tous les participants ont renforcé notre ardeur.



dimanche soir, ce sont 5 tonnes de ferraille qui ont pu être extraites de la montagne, devenue aujourd'hui un peu plus propre.

Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire sur le secteur, de quoi peut-être y revenir ... l'année prochaine.

Serge Zangelmi

Restriction d'accès à la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse



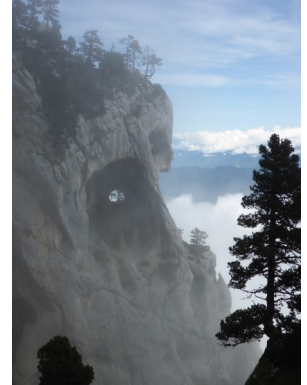
Un sujet inquiète de nombreux isérois et même au-delà de notre département : l'accès menacé à la réserve des Hauts de Chartreuse. Nous vous proposons ici un [article de Mountain Wilderness datant du 27 septembre 2023](#) dont l'approche mesurée nous a parue intéressante à partager.

L a liberté d'accès au plateau de l'aulp du seuil menacée

Bruno de Quinsonas-Oudinot est propriétaire de plusieurs centaines d'hectares en amont du col de Marcieu. Il a récemment exprimé le souhait de restreindre l'accès à sa propriété située notamment au cœur



de la [Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse](#). La propriété privée renferme plusieurs sites d'exception (col de Bellefont, Lances de Malissard, ...) qui font le bonheur des randonneurs, des grimpeurs, des naturalistes : des montagnards. C'est également le support d'activités cynégétiques, puisque le droit de chasse y est loué et que la chasse au chamois et au tétras-lyre y a lieu de septembre à février. Si des frictions entre certains chasseurs et d'autres visiteurs sont répertoriés çà et là depuis 20 ans, le site de la Tour Percée semble cristalliser les tensions.



Auparavant, le droit de circuler permettait aux randonneurs de se promener où bon leur semblait au sein de cette propriété privée de 750 ha. La loi du 2 février 2023 [1] permettra a priori à M. de Quinsonas d'interdire l'accès à son terrain en posant de simples panneaux. Bien que les décrets d'application de cette loi n'aient pas encore été publiés, les limites de la propriété sont déjà ornées de panneaux d'interdiction à divers endroits. De nombreuses voix se sont immédiatement élevées contre cette atteinte à leur liberté d'accéder à la montagne. Une pétition a été lancée le 1er septembre « [pour la liberté d'accès à tout-e-s à la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse](#) ». Elle comptait au 27 septembre plus de 29 000 signatures.

L a position de Mountain Wilderness

Cette controverse est à replacer dans un contexte dont on ne peut s'affranchir : la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse a été créée en 1997 pour « [préserver les milieux, la faune, la flore, les éléments géologiques et le paysage](#) ». Alors même que nous vivons un effondrement de la biodiversité et du vivant, la fréquentation et la libre circulation des personnes ne va pas de soi dans cet espace protégé et vulnérable. De l'aveu même de Suzanne Forêt, conservatrice de la Réserve, « [il y a de gros enjeux faune et flore sur cette zone. Valoriser et aménager le site, cela signifie sacrifier l'espace naturel.](#) »

Ainsi, puisque les montagnes – derniers espaces de wilderness – abritent des écosystèmes sous pression, elles sont des espaces de responsabilité.

A ce titre, le règlement de la réserve et les arrêtés municipaux complémentaires vont dans le sens de la sauvegarde du site (les chiens, la cueillette des plantes, les feux et le camping sont notamment interdits, et seul le bivouac à la belle étoile est toléré durant les deux mois d'été). Le travail de sensibilisation effectué par le garde animateur de la Réserve va également dans ce sens.

Les conditions semblent donc être réunies pour garantir aux visiteurs responsables un accès durable à cet espace de ressourcement indispensable. [L'exemple récent de la réglementation sur le bivouac](#)



prouve que des mesures supplémentaires peuvent être prises par arrêté si elles sont nécessaires. A contrario, la restriction d'accès à la RNN en dehors des sentiers balisés (cf. [plan de circulation randonnée](#)) souhaitée par M. de Quinsonas s'accompagne d'une profonde injustice et d'une grande incertitude.

En effet, le droit de passage sur les sentiers inscrits au plan de circulation randonnée de la RNN repose sur l'accord de Bruno de Quinsonas-Oudinot. Tant qu'un compromis ne sera pas trouvé, celui-ci pourra à tout moment se rétracter de l'accord tacite qui le lie au [Parc naturel régional de la Chartreuse](#). L'accès au plateau serait donc interdit, même le long des sentiers balisés et parcourus de longue date.

La raison d'être de Mountain Wilderness n'a pas changé depuis sa création en 1988 : la montagne est un territoire de respiration essentiel, pour les humains comme pour les non humains.

A ce titre, nous ne pouvons pas concevoir qu'une partie des montagnards se voient refuser l'accès à un territoire sauvage dans le seul but que d'autres en jouissent pleinement. Ici, ce serait à des fins de loisir et d'enrichissement personnel [2]. Ailleurs, d'autres raisons pourraient justifier cet accaparement.

Par ailleurs, cette situation risque de créer un précédent d'autant plus dommageable qu'une vaste part du territoire montagnard est constituée de biens privés (entre 10 % et 50 % selon les massifs [3], et 31 % dans le seul périmètre de la Réserve). La loi du 2 février 2023 – dont les décrets d'application ne sont pas encore parus – ne semble pas avoir anticipé cet effet collatéral particulièrement dommageable pour les territoires de montagne et leurs hôtes.

Quelle voie de sortie ?

Pour l'heure, le propriétaire est dans son droit. Malgré cela, il court le risque de s'enliser dans une situation inconfortable : sur les millions d'habitants que compte le bassin de vie au pied de la Chartreuse, nul doute qu'une poignée fera fi de la nouvelle réglementation et à jouer au chat et à la souris avec les gardes – armés ? – chargés de la faire respecter. Les conflits s'agrègeront à la liste des altercations ayant eu lieu depuis 20 ans, sans que le plateau ne retrouve son calme.

De plus, faute de compromis, la posture du propriétaire risque d'entacher durablement la réputation du massif de la Chartreuse et d'impacter le monde du tourisme. Comment préserver l'attractivité d'un territoire dont une partie est devenue hostile aux visiteurs ?

Si M. de Quinsonas poursuit véritablement un but de préservation du site, de sa faune et de sa flore comme il le martèle, une piste intéressante permettant à la réserve de jouer pleinement son rôle de préservation du vivant a déjà été évoquée en 2007. Dans un courrier commun, deux élus et Bruno de Quinsonas-Oudinot proposent de classer le site sensible de la tour Percée et ses abords en [Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, et de l'ouvrir de façon saisonnière aux randonneurs](#).

A minima, Mountain Wilderness souhaite la libre circulation pour tous sur tout le territoire de la Réserve naturelle nationale, dans le respect du règlement de cette dernière. Les restrictions supplémentaires pour préserver le milieu, si elles s'avéraient nécessaires, devraient être prises par la réserve et les autorités publiques compétentes, et faire l'objet d'une concertation et d'un débat.

Informations pratiques

Réunions

Tous les jeudis soirs de 20h15 à 21h45 (le mercredi lorsque le jeudi est férié).

Adhésions

Les trésorier(e)s enregistrent les adhésions ainsi que les licences - assurances (FFME, FFRando) pour lesquelles un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de montagne est obligatoire.

En plus de la cotisation au club, vous devez souscrire l'une des licences-assurances délivrées par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) ou la Fédération Française de Randonnée (FFRando) selon les activités que vous pratiquez.

Inscriptions aux sorties

L'inscription auprès de l'organisateur de la sortie le jeudi soir ou par téléphone est obligatoire. Il vous fournira tous les renseignements nécessaires.

Extrait de la charte des sorties collectives

L'organisateur a le devoir de refuser d'inscrire quelqu'un ne lui paraissant pas du niveau de la sortie et doit alors l'orienter vers une sortie plus adaptée.

L'heure annoncée le jeudi soir n'est pas l'heure de rendez-vous, mais l'heure de départ.

Matériel

En dehors du matériel spécifique nécessaire indiqué par l'organisateur de la sortie, il est indispensable d'avoir une bonne paire de chaussures adaptée au terrain.

Du matériel technique peut être fourni aux

débutants dans la limite de nos stocks. L'organisateur se charge du matériel collectif.

Les lieux de rendez-vous

Ils sont déterminés par l'organisateur soit :

- devant l'église Saint Pierre du Rondeau
- derrière le centre commercial Meylan
- derrière la MC2

Déplacements

Quand ils sont effectués en voiture particulière, les frais de transport sont partagés .

Sécurité

Seules les sorties officielles affichées dans notre salle de réunion ou sur le site internet et encadrées par des organisateurs habilités, peuvent mettre en jeu la responsabilité de l'association.

Le nombre de participants peut être limité.

Pour toutes les sorties effectuées en milieu enneigé le port d'un DVA (détecteur de victimes d'avalanche) est obligatoire quelle que soit la saison.

A la demande du Comité de Gestion, les organisateurs de sorties en milieu enneigé prévoient si possible, un temps consacré à un exercice de recherche.

Afin d'avertir un proche en cas de nécessité, il est impératif de nous fournir **le numéro d'appel d'une personne** à contacter. **Ce numéro doit aussi être glissé dans votre sac à dos et/ou figurer dans le répertoire (accessible !) de votre portable suivi des lettres ICE.**

Calendriers

Inscription aux sorties :

Tout participant doit **avoir un contact** oral (ou, à défaut, par SMS / mail avec un retour de l'organisateur) **avant de se rendre au rendez-vous** : le rendez vous peut être modifié, la sortie annulée.

Les inscriptions auprès de l'organisateur sont obligatoires, **la veille de la sortie au plus tard**, avant 19h30 de préférence.

Cotations

Les cotations employées sont conventionnelles et indicatives du niveau minimum pour effectuer la course. Les conditions météorologiques ou de terrain au jour de la sortie pouvant les modifier.

T1	Randonnée	F	Facile
T2	Randonnée en montagne	PD	Peu Difficile
T3	Randonnée en montagne exigeante	AD	Assez Difficile
T4	Randonnée alpine	D	Difficile
T5	Randonnée alpine exigeante	TD	Très Difficile
T6	Randonnée alpine difficile	ED	Extrêmement Difficile



Alpinisme - Escalade Grandes Voies

Date	Lieu	Massif	Cotation	Organisateur
Sorties du WE et séjours				
S 14/10	Voie « la conquête de l'ouest »	Chartreuse	5c max peu soutenu 170 m	Michel Bedez
D 15/10	Le Grand Miceau : Arête NE (de Cuchet)	Belledonne	PD+ 4a>4a II X2 P4+ E4 1300 m	Stéphane Mollier
S 11/11	Traversée Chaînon De L'Armet	Taillefer	PD+ 3b III X2 P4 800 m	Stéphane Mollier
S 09/12	Roc Cornafion : Arête S	Vercors	PD 3c>3b A0 II X2 P3 E2 817 m	Stéphane Mollier



Marche nordique

Date	Lieu	Massif		Organisateur
Sorties du WE				
S 21/10	Prairie de L'Arselle	Belledonne		Bernard Blanchet
S 28/10	Col de l'Arzelier	Vercors		Bernard Blanchet
S 04/11	Rochefort	Vercors		Bernard Blanchet
S 11/11	Plaine de Reymure	Vercors		Bernard Blanchet
S 18/11	Comboire	Vercors		Bernard Blanchet
S 25/11	Saint Paul de Varcès			Bernard Blanchet



Randonnée Pédestre

Date	Lieu	Massif	Cotation	Organisateur
Sorties du WE et séjours				
D 15/10	Côte de Quinquambaye (1735 m)	Vercors	T3 960 m	Michel Gibergy
D 15/10	Petit Tour sur les Sangles de Belles Ombres (1850 m) en passant par les Griffes de l'Ours	Chartreuse	T2/T3 850 m	Pascal Bourbon
J 09/11 à D 12/11	Circuit dans le Causse du Larzac (800 m)	Larzac	T2 1620 m/72 km sur 4 jours	Michel Gibergy
D 12/11	Cabanne De Rochassac (1820M)	Trièves	T2/T3 700m	Jean-Pierre Dulaurent
D 12/11	Sentier du Facteur D'Oulles	Taillefer	T2 700 m	Gilbert Piot



Randonnée pédestre (suite)

Date	Lieu	Massif	Cotation	Organisateur
Sorties du WE et séjours				
D 10/12	Lac de la Corne -7Laux- (2117m)	Chartreuse	T2 800 m	Gilbert Piot
D 17/12	Habert de Pravouta (1760m)	Chartreuse	T2 350m	Jean-Pierre Dulaurent
V 29/12 à L 01/01	Séjour fin d'année Plateau de Ganagobie	Alpes de- Haute- Provence	T2 500 à 700 m	Véronique Lebrun
Sorties en semaine				
J 19/10	La baume de la Courtinasse (1400 m)	Vercors	T3, passages de T4 800 m	Michel Gibergy
J 26/10	Grand Veymont (2341 m)	Vercors	T3 1100 m	Jean-Francois Faure



Ski de randonnée

Date	Lieu	Massif	Cotation	Organisateur
Sorties en semaine				
J 23/11	Roche Noire (2130 m)	Belledonne	R 1.3 E1 700 m	Michel Gibergy
J 21/12	Crête des Plagnes (2096 m)	Belledonne	800 à 1000 m	Jean-Francois Faure
Sorties du WE				
D 17/12	Signal de la Grave (2446 m)	Oisans	R 1.3 E1 850 m	Michel Gibergy

Incontournables

L'**Assemblée Générale** a lieu le **Samedi 14 octobre** au restaurant le Cartusia - Col de Porte.

Les GDA auront un stand à "**Ciné-Montagne**" du **7 au 11 novembre**

Nous faisons appel aux volontaires pour chaque soirée du 7 au 11 novembre, à raison de 2 ou 3 participants par soirée pour faire la promotion du club avant les films et pendant les entractes.

Vous pourrez également assister aux projections.

Merci à tous.



Calendrier d'Hiver et Prochain 34 ! le 21/12



15 / 12 Date limite de **dépôt des sorties** pour l'élaboration du **calendrier d'hiver**. Le calendrier concernera la période de fin décembre à Pâques 2023.

Nous attendons vos propositions.

08 / 12 Date limite de **dépôt des articles**

N'hésitez pas à nous soumettre vos écrits ou des photos commentées en les adressant à Virginie Renavant et Laurent Vincent.

facebook @GDA.Grenoble Venez visiter, aimer, commenter ou partager des photos (*contact : virginie.pour.GDA@gmail.com*).

GRIMPEURS DES ALPES - Association fondée le 09 juin 1889 par Henri Corsin

Réunions et inscriptions : **Maison Grenoble Montagne**

Jeudi de 18h00 à 19h30 au sein de la Maison du Tourisme
14, rue de la République - 38000 GRENOBLE

Répondeur téléphonique : 06 44 96 19 58

Site internet : [www.https://www.club-montagne.net/](https://www.club-montagne.net/)

Facebook : [@GDA.Grenoble](https://www.facebook.com/GDA.Grenoble)

Email : info@grimpeursdesalpes.net

Bulletin des Grimpeurs Des Alpes n°213 – 10/2023 Trimestriel

Directeur de la publication : G. REVELLIN
Secrétariat de rédaction et Maquette : V. RENAVANT
Relecture : A. BESNARD, B. BLANCHET, M. GIBERGY